



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-7627>

Département(s) de publication : **54**

Annonce n° **24-7627**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-5036

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Nancy

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21540395700016

**Ville :** NANCY

**Code postal :** 54035

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 54

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Construction de la maison des femmes de la ville de Nancy - Réhabilitation et extension – Relance des lots 2, 3, 6, 7, 8, 12 et 14-.

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le 26 août 2023, la consultation initiale concernant l'opération de la construction de la maison des femmes de la ville de Nancy a été lancée sur le profil d'acheteur de la ville de Nancy. Suite à la date limite de remise des offres du 09 octobre 2023 et aux déclarations sans suite des lots concernés, les lots 2, 3, 6, 7, 8, 12 et 14 sont relancés par la présente consultation. La consultation de relance est décomposée en 7 lots. Pour la durée du contrat et les délais d'exécution, voir l'article 6 de l'acte d'engagement et l'article 5 du CCAP. Une visite sur site est préconisée (voir article 6.2 du RC). Le lot 3 Gros oeuvre, contient une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) à laquelle il est obligatoire de répondre (voir RC et AE). Le contrat contient une clause d'insertion sociale (voir CCAP). Pour les documents à remettre au titre de l'offre, il est nécessaire de se référer à l'article 6.1 du RC. Une clause de variation des prix est prévue (voir CCAP)-.

### Section 4 - Informations rectificatives

- Modification de la date limite de remise des plis au vendredi 09 février 2024 à 16:00:00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/01/2024**